

**SEANCE DE PARTAGE DU PLAN
DE CLÔTURE DU COMPACT**
CONTEXTE

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PCP

- Étant donné que la durée de Compact ne doit pas dépasser cinq ans, l'Entité Responsable (MCA) doit « commencer à prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires idéalement 18 mois avant la fin du Compact pour clôturer le programme d'une manière ordonnée et efficace et procéder à la liquidation de toutes les activités »
- Il est à préciser que l'élaboration du PCP se fait parallèlement à la mise en œuvre des travaux
- Pour le cas de MCA Senegal, il est fort probable que certaines activités ne soient pas finalisées

Pendant la durée du Compact
Senegal doit alors prendre les mesures
nécessaires à la finalisation des travaux résiduels

RÔLES ET RESPONSABILITÉS MCA

Le MCA doit être organisé, en terme de Coordination et Communication pour :

- prendre en charge l'élaboration et la mise en œuvre du PCP.
- satisfaire à toutes ses obligations relatives à l'audit final,
- Collaborer pour tout audit ou contrôle financier et opérationnel du programme
- A ce titre les questions suivantes doivent trouver des réponses dans le PCP:

QUI? POUR QUOI? QUAND? COMMENT? OÙ? COUT?

RÔLES ET RESPONSABILITÉS GOS ,COS ET MCC

- Le Gouvernement doit satisfaire à ses obligations dont certaines s'étendent au-delà de la date de fin Compact,
- le Conseil de Surveillance et MCC doivent approuver le PCP
- L'ANO du MCC est obligatoire pour les modifications du PCP
- La confirmation du COS est requise pour toute modification qui impacte de manière significative sur la stratégie de Clôture ou qui change les

responsabilités du Gouvernement

DISPOSITIF ACTUEL

CORE TEAM ELARGI

DIRECTION	REPRESENTANT	FONCTION
DG	Hamidou Kébé	DO
	Ahmadou Tall	CJ
	Mariam Wane	AI
DAF	Mame Ndella Diattara	DAF
DPM	Mor Faye	DPM
M&E	Massamba Diop	DME
Communication	Amadou Ndiaye	DCOM
DIWRM	Mamadou Ndiaye	Expert IWRM
DPRR	Abdoulaye Diarra	Expert PRR
Land	Alain Diouf	DRFI
ESA	Ibrahima Fall	DESA

DISPOSITIF ACTUEL

CORE TEAM RESTREINT

IDENTIFICATION	FONCTION	ROLE
Mame Ndella Diattara	DAF	Coordonnateur
Mariam Wane	AI	Membre
Hamidou Kébé	DO	Membre
Ahmadou Tall	CJ	Membre
Massamba Diop	DME	Membre

CALENDRIER DE SOUMISSION A MCC

Step	MCA Submits to MCC	MCC Response to MCA	Comments
Senegal Program Closure Program (PCP) High-level timeline			
PCP 1 st draft technical review	15 April 2014	5 May 2014	Planned for 28 March & 18 April Additional comments sent 6 June for Roads
PCP 2 nd draft technical review	30 June 2014 (OOB)	18 July 2014	MCA has 2 weeks to resubmit
PCP 3 rd draft technical review	4 August 2014 (OOB)	15 August 2014	MCA has 2 weeks to resubmit
PCP submitted for ANO	1 September 2014 (OOB)	10 September 2014	

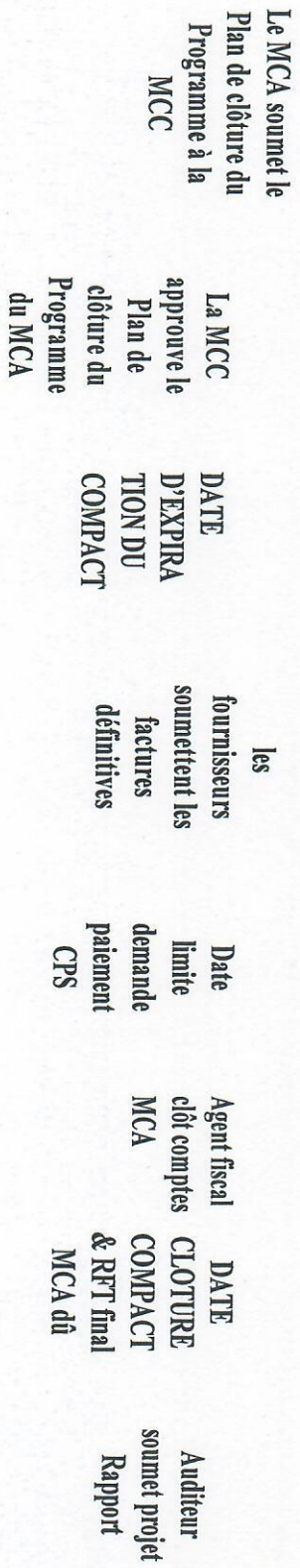
DATES CLEFS

- Le Compact finit le 23 septembre 2015
- Tous les employés de MCA ont un CDD qui prend fin au 23 septembre 2015
- Les conventions avec la SAED et l'AGERROUTE prennent fin également au plus tard le 23 septembre 2015 avec comme principale conséquence la dissolution des PMU et la clôture des contrats des prestataires et des UMO
- A la date du 23 septembre 2015, toutes les activités seront arrêtées pour une évaluation des travaux à facturer
- CED + 60 jours = période de facturation (date de réception à MCA)
- CED+ 90 jours = période limite de paiement

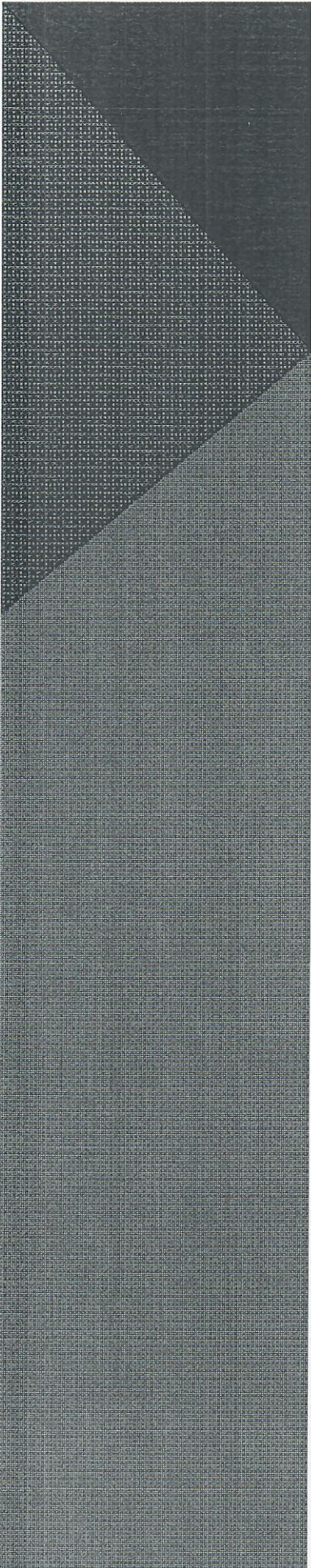
➤ Entente de 120 jours, clôture des comptes, audit final

➤ Clôture définitive 22 janvier 2016

LE PROCESSUS DE CLOSE OUT



JOUR (-) 450	JOUR (-) 360	JOUR 0	JOUR (+) 60	JOUR (+) 75	JOUR (+) 110	JOUR (+) 120	JOUR (+) 150
--------------	--------------	--------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------



DISPOSITIONS A PRENDRE EN CAS DE TRAVAUX RESIDUELS

- **le relais sera pris par Ageroute et Saed pour le compte de l'Etat du Sénégal pour la finalisation des travaux**
- **les contrats des entreprises et des Ingénieurs seront amendés (source de fonds, délais d'exécution, mode de paiement etc)**
- **L'Etat s'organisera pour répondre aux exigences de MCC en matière de reporting post Compact (**

S&I CP, etc)